



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 10/12/20  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 8 décembre 2020**  
**D - 2020/342**

***Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,  
*Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05*

**Excusés :**

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

## Clôture concertation réglementaire sur le site de la Jallère.

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont engagé une réflexion pour étudier les conditions d'évolution du site de la Jallère portant sur un périmètre de 95 hectares tangent avec la limite Nord du secteur urbanisé de Bordeaux Maritime.

En juillet 2015, un premier plan guide a été élaboré fixant les premières orientations du projet.

Par délibération N° 2015/0674 du 30 octobre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du Code de l'urbanisme.

Compte tenu de ses dimensions, le secteur d'aménagement projeté répond à la définition d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain et relève donc de la compétence de Bordeaux Métropole, qui fixe à 10 hectares la taille minimale pour engager une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (délibération métropolitaine n 2015-745 du 27 novembre 2015).

A l'automne 2016, Bordeaux Métropole s'est adjoint les services de plusieurs prestataires afin d'approfondir la réflexion sur les possibilités d'aménagement et de construction de ce site en lien étroit avec son contexte environnemental. Dans ce but, des études environnementales visant à l'élaboration d'un dossier d'évaluation environnementale ont été engagées dès l'été 2016 et considérées dès le départ comme le socle du projet urbain de la Jallère.

Par délibération N° 2018-566 du 28 septembre 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole, compétente en matière d'aménagement, a décidé l'ouverture d'une concertation en :

- approuvant les objectifs suivants du projet de la Jallère :
  - proposer un quartier aux valeurs paysagères, environnementales et écologiques renforcées,
  - conforter les emplois existants et offrir aux entreprises, actuelles et futures, les conditions optimales à leur maintien et leur développement dans l'objectif de fournir des emplois aux populations nouvelles,
  - accueillir de nouveaux habitants dans un quartier adapté aux enjeux environnementaux et aux modes d'habiter périurbains tout en veillant à la qualité des logements et des constructions pour en assurer la pérennité,
  - gérer durablement la mobilité, l'énergie, l'eau et les déchets.
- ouvrant la concertation relative au projet urbain de la Jallère conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants et R103-1,
- approuvant les modalités de la concertation telles que décrites au chapitre 3 de cette même délibération, intitulé « ouverture et modalités de la concertation »,
- autorisant Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, y compris, le cas échéant, à en préciser les modalités, et à en fixer la date de clôture.

Compte-tenu du nombre d'avis en faveur de la préservation du site recueillis lors de la concertation et de la volonté des nouveaux élus de réorienter fortement le projet, les élus ne souhaitent plus développer le projet du site de la Jallère tel qu'il avait été soumis à la concertation afin de se donner le temps de proposer une autre perspective pour le site.

De ce fait les modalités administratives définies par la délibération n°2018-566 du Conseil de Bordeaux Métropole du 28 septembre 2018 pour la concertation n'ont pas été menées à leur terme.

Il sera donc proposé au Conseil de Bordeaux Métropole de clôturer la concertation sans la mener à son terme.

La clôture de la concertation sera diffusée au public par voie de presse.

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver l'association de la Ville de Bordeaux à l'abandon du projet initial et à la clôture de concertation sur le projet d'aménagement Jallère porté par Bordeaux Métropole.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard-Louis BLANC**